



Syndicat du Bassin  
versant de la Vouge

# L'infeau du bassin de la Vouge

Décembre 2020 – N°49



Commission Locale de l'Eau  
de la Vouge

Courriel : [bassinvouge@orange.com](mailto:bassinvouge@orange.com)

[www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

## SI VIS PACEM, PARA BELLUM ?

*(Si tu veux la paix, prépare la guerre)*

L'année 2020 aura été une année atypique à plus d'un égard. Malheureusement, elle n'aura certainement pas été différente des années précédentes en ce qui concerne les effets du changement climatique sur les réserves d'eau.

Depuis le début de l'année 2020, les précipitations et les températures ont été à l'image de ce que prévoient les scientifiques concernant les modifications climatiques. Non seulement, les conséquences sur la faiblesse des débits des cours d'eau et sur la recharge des ressources souterraines ont été largement constatées sur notre territoire, mais également pour les secteurs économiques en général, et les irrigants en particulier.

Les tensions entre les différents acteurs du territoire sont apparues avec parfois des réactions, qui en disent long sur leur mépris de l'intérêt général. Petit florilège, non exhaustif de certains propos : « C'est pas mon problème s'il n'y a plus d'eau dans les rivières, je dois produire coûte que coûte ! » ou « Si vous m'interdisez de produire, j'irai m'installer dans des pays plus conciliants » ; ce à quoi nous pourrions ajouter « adviene que pourra, ou après moi le déluge ».

Il est certain que la situation devient de plus en plus compliquée pour tous, mais est-il possible d'entendre encore certains dire qu'ils ne sauraient être concernés par les modifications de pratiques ? Doit-on continuer à faire, comme jadis lorsque l'eau était disponible à profusion, ou à de rares exceptions en manque, ou doit-on gérer différemment demain, quand l'eau sera une denrée rare le plus souvent et parfois disponible en quantité suffisante ?

Aucun usage ne doit se considérer supérieur à un autre. Chacun doit, dans des proportions sans doute différentes, être résilient vis-à-vis des baisses drastiques des volumes d'eau disponibles en été et changer progressivement ses pratiques du quotidien.



Septembre 2010



Septembre 2020

La Vouge à Esbarres

Comme on le distingue très nettement sur ces photos prises au même endroit à 10 ans d'intervalle, la baisse des niveaux n'est pas théorique, elle est factuelle. Il ne s'agit évidemment pas de pointer du doigt quiconque en tant que responsable principal de ce phénomène ; il s'agit bien de partager ce diagnostic et de se donner les moyens de faire autrement.

Pour un futur apaisé, il faut cesser systématiquement de croire que c'est du rapport de force que viennent les solutions. Une idée imposée à l'ensemble de la collectivité, sans un dialogue et une concertation préalables, engendrera nécessairement une reprise des « hostilités » quelque temps plus tard.

Oui, l'agriculture aura de plus en plus besoin d'eau en été, pour produire, c'est un fait ! Ne faudrait-il pas accompagner les agriculteurs dans des productions plus résilientes, dans des projets de retenues approvisionnées en périodes de hautes eaux, plutôt que de les laisser aller, sûrement et inévitablement, dans le mur ?

Oui, les collectivités devront changer leur manière d'aménager leur territoire sans quoi elles seront de plus en plus minérales, abiotiques et invivables en été (puits de chaleur) !

Oui, les particuliers, qui pensent que l'eau à profusion au robinet est chose normale, ne seront pas préparés aux coupures que subissent déjà nos proches voisins (Auxois) !

Oui, les acteurs économiques, sous le couvert d'un chantage économique précisant qu'ils ne peuvent plus améliorer leur process, auront des difficultés majeures pour « survivre », s'ils n'intègrent pas dès aujourd'hui une moindre disponibilité de l'eau une grande partie de l'été !

En persistant dans ces (nos) travers, le résultat sera « Perdant-Perdant ». Certains auront montré les muscles, auront une victoire annonciatrices d'une défaite encore plus grande et plus douloureuse demain.

Les acteurs du bassin de la Vouge ont, depuis plusieurs décennies, engagé des démarches (de-ci, de-là) atténuant leurs problèmes d'eau (donc leurs problèmes économiques). Il s'agit désormais de passer à une vitesse supérieure et de s'engager collectivement dans des démarches à plus long cours. Le Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) est peut-être celui-là.

**SI VIS PACEM, PARA PACEM !**

*(Si tu veux la paix, prépare la paix)*

## L'étude de restauration morphologique de la Vouge sur Izeure et Bessey-lès-Cîteaux

La Vouge entre Izeure et Bessey-lès-Cîteaux a subi d'importants aménagements de type recalibrage et curage sur la fin du siècle dernier.

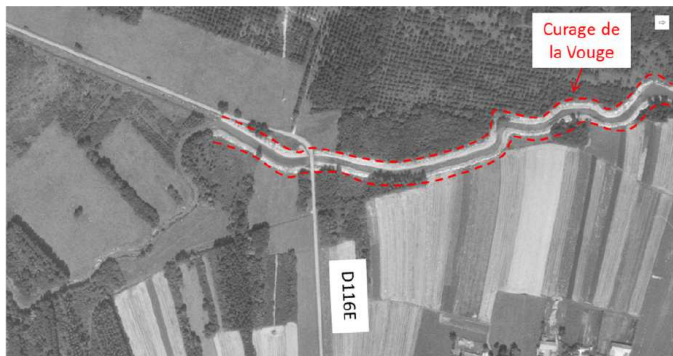


Photo aérienne de 1973

Ces curages importants ont engendré le surcalibrage du lit et sa déconnexion avec les propriétés riveraines. C'est dans ce contexte que le SBV a engagé au cours de l'été 2020, une étude visant à faire un état des lieux du secteur préalablement aux propositions de travaux qui pourraient être engagés.

Le diagnostic du secteur est le suivant :

- Altération morphologique (aucun écoulement visible en basses eaux, chenalisation du cours d'eau) ;
- Altération physique (surlargeur, berges hautes et abruptes de 1,5 m à 2,5 m de hauteur) ;
- Altération écologique (hétérogénéité et attractivité limitées du lit qui impactent les habitats aquatiques).



La Vouge (été 2020)

Après une présentation de cet état des lieux en Comité de Pilotage et auprès des propriétaires riverains, il est programmé que le projet de travaux puisse être validé au cours du premier semestre 2021. À ce stade de la réflexion, la piste la plus probable de restauration de cette partie de rivière consisterait à resserrer son lit d'étiage, sans impacter le risque de débordement (élargissement du lit de plein bord) à l'image des travaux réalisés en 2018, sur la Vouge à Brazey-en-Plaine / Aubigny-en-Plaine.

**À suivre**

## La restauration de la Cent Fonts

### Acte IV

La démarche administrative de restauration de la morphologie de la Cent Fonts entre les moulins des Étangs et Bruet est dans sa phase finale. L'arrêté autorisant la réalisation des travaux est attendu pour mi-décembre 2020. Pour rappel, ces travaux sont extrêmement novateurs car ils visent non seulement à renaturer la rivière mais aussi et surtout à sécuriser les prélèvements, principalement en eau potable dans la nappe de Dijon-Sud. Les travaux seront engagés au cours de l'étiage 2021.



Principe d'aménagement de la Cent Fonts

## À NOTER

L'installation du nouveau Conseil Syndical du SBV s'est déroulé le 16 septembre 2020. M. COLLARDOT a été reconduit dans ses fonctions et les cinq Vice-Présidents, en charge d'un territoire sont les suivants :

- Bassin Cent Fonts : M. MASSON (DM)
- Bassin Vouge Aval : M. JACQUET (CCRS)
- Bassin Bièvre : M. BOILLIN (CCRS)
- Bassin Vouge Amont : M. ROBIOT (CCGC&NSG)
- Bassin Varaude : M. LEFEVRE (CCPD).

Quatre autres membres siègent également au bureau :

- M. Dominique JANIN (CCPD)
- M. Denis PENNING (CCGC&NSG)
- M. Marien LOVICHY (DM)
- M. Jean-Michel VERPILLOT (DM)

Ils se tiennent à votre disposition pour échanger sur les sujets qui vous intéressent.

\*\*\*\*\*

La dernière tranche d'entretien du troisième PPRE débutera en janvier 2020. Le SBV tient à rappeler qu'il intervient dans le cadre de l'intérêt général et en appui aux riverains. Toutefois, il est rappelé que la responsabilité de l'entretien est uniquement du ressort des propriétaires.

**Bonnes fêtes de fin d'année à tous  
Faites attention aux vôtres**

# Nos partenaires



Projet cofinancé par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ